



Nº 029

Le 27 janvier 1988

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES
SUR LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour son analyse de la situation dans les territoires occupés, pour les mesures réalistes et pratiques qu'il propose afin d'assurer la sécurité des populations qui y vivent, ainsi que pour l'importance qu'il accorde à la nécessité de trouver une solution politique à la situation actuelle.

Ayant soutenu depuis le début que la Quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires, le Canada serait disposé à se joindre aux autres Parties contractantes pour demander instamment au gouvernement d'Israël d'appliquer les dispositions de la Convention à la Cisjordanie et à la Bande de Gaza. Outre qu'elles sont inacceptables, les violations de la Convention, y compris les abus des droits de la personne et la présence de colonies de peuplement, portent atteinte au processus de paix. De la sorte, Israël confirmerait de façon concrète sa volonté d'encourager un climat propice aux négociations pacifiques.

Le gouvernement du Canada est prêt à souscrire à une campagne de fonds que pourrait lancer le Comité international de la Croix-Rouge pour financer les

.../2

nouvelles activités rendues nécessaires par l'accroissement du nombre de détenus. En tant que grands contributeurs à l'UNRWA, nous croyons que la communauté internationale devrait se rallier à l'appel du Secrétaire général dans son rapport en vue d'améliorer l'infrastructure des camps de réfugiés dans les territoires occupés. Le 20 janvier, le Canada a versé une contribution additionnelle de 500 000 \$ aux projets spéciaux de construction, au profit de la population de réfugiés. En 1987, il a consacré 1,25 million \$ à l'aide au développement de ces territoires. Nous continuerons de participer aux efforts en vue de venir en aide à ces territoires par des moyens qui serviront la paix.

Toutefois, de telles mesures n'élimineront pas les causes profondes à l'origine des événements tragiques survenus récemment. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, "le problème fondamental ne peut être résolu que par un règlement politique". Le Canada s'unit à lui pour demander à chaque partie de chercher sincèrement à mieux comprendre les intérêts légitimes de l'autre et d'agir d'une manière qui favorise la compréhension mutuelle.

Le Canada estime qu'une conférence internationale qui déboucherait sur des négociations directes fournirait un cadre propice à la conclusion d'un règlement juste et durable.